

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS
EPIC AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
04 Boulevard Krim Belkacem, les septes merveilles, Alger

NIF: 000316096348264

**Deuxième avis d'appel d'offres National Et International Ouvert
Avec Exigences de Capacités Minimales
N° 01/DG/ANF/2020**

**ACQUISITION D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE D'APPUI AUX ACTIVITES
DE L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES**

L'EPIC Agence Nationale des Fréquences lance un avis d'Appel d'Offres National et International Ouvert avec exigence de capacités minimales pour l'acquisition d'une solution informatique d'appui aux activités de l'Agence Nationale des Fréquences.

Cet appel d'offres s'adresse exclusivement aux entreprises ou sociétés spécialistes dans l'édition des solutions informatiques dédiées à la planification, la gestion et le contrôle du spectre, satisfaisant les quatre conditions suivantes :

- Être membre du secteur UIT-R (cette exigence peut être vérifiée sur le site web : www.itu.int) ;
- Et ayant développé une solution informatique intégrée de gestion automatisée du spectre radioélectrique ;
- Et ayant au minimum dix ans d'expérience dans le domaine de l'édition des solutions informatiques dédiées à la planification, la gestion et le contrôle du spectre ;
- Et ayant déployé, durant les cinq dernières années, cette solution informatique, au minimum, pour deux administrations membres de l'UIT.

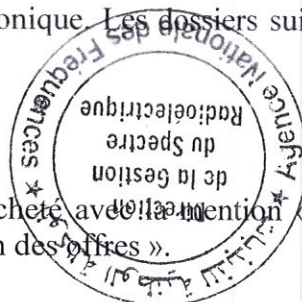
Le cahier des charges est à retirer par les soumissionnaires intéressés, directement ou par des représentants dûment mandatés, à la Direction Générale de l'Agence Nationale des Fréquences, 04 Boulevard Krim Belkacem Alger Algérie, contre paiement de la somme, non remboursable, de dix mille dinars (10.000,00 DA) à virer au compte courant postal CCP n° 7882929 clé 19 ouvert au nom de l'Agence Nale des Fréquences.

Une caution de soumission supérieure à un pour cent (1%) du montant global de l'offre, doit être présentée par le soumissionnaire, dans son offre technique, conformément aux dispositions de l'article 23 du cahier des charges.

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres accompagnées des pièces énumérées dans l'article 20 du cahier des charges. Chaque soumissionnaire doit soumettre son offre en un original, deux (02) copies, portant respectivement les mentions « original », « copie 1 » et « copie 2 » ainsi qu'une copie en format électronique. Les dossiers suivants doivent être mis dans des enveloppes séparées :

- Le dossier de candidature ;
- L'offre technique ;
- L'offre financière.

Les offres doivent être présentées sous pli cacheté avec la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».



Les trois enveloppes sont insérées dans une enveloppe anonyme, comportant la mention suivante :

**Appel d'offres national et international ouvert
avec exigence de capacités minimales
N° 01/DG/ANF/2020**

**ACQUISITION D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE D'APPUI AUX ACTIVITES
DE L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES**

La durée de préparation des offres est fixée à **60 jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans les quotidiens nationaux.

Les offres doivent être déposées, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences à l'adresse précitée, le dernier jour de la durée de préparation des offres entre 08h00 et 12h00, heure limite.

Aucune offre ne sera acceptée au-delà de la date et heure limites du dépôt des offres telles qu'indiquées ci-dessus.

L'ouverture des plis en séance publique, par «la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres» de l'Agence Nationale des Fréquences aura lieu le jour même du dépôt des offres sus-indiqué à **quatorze heures (14h00)**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

La validité des offres est fixée à **90 jours** augmentée de la durée de préparation des offres sus-indiquée.

